

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	5
AVERTISSEMENTS.....	11
Liste des auteurs.....	13
Liste des abréviations.....	17
Sommaire.....	23
I. – RÈGLEMENT (CE) N° 1346/2000 DU CONSEIL DU 29 MAI 2000 ET RÈGLEMENT (UE) N° 2015/848 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 20 MAI 2015 RELATIFS AUX PROCÉDURES D’INSOLVABILITÉ.....	25
CHAPITRE 1. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	27
<i>Section 1. – Champ d’application et définition(s).....</i>	<i>29</i>
Paragraphe 1. – Champ d’application matériel.....	29
Paragraphe 2. – Définitions : détermination de l’« État dans lequel se trouve un bien ».....	34
<i>Section 2. – Compétence internationale.....</i>	<i>37</i>
Paragraphe 1. – Compétence en matière de procédure principale.....	37
Paragraphe 2. – Compétence en matière de procédure secondaire.....	70
Paragraphe 3. – Cas d’ouverture d’une procédure territoriale d’insolvabilité indépendante.....	79
<i>A – Conditions établies par la loi nationale applicable empêchant l’ouverture d’une procédure principale d’insolvabilité.....</i>	<i>79</i>
<i>B – Créancier habilité à demander l’ouverture d’une procédure territo- riale indépendante d’insolvabilité.....</i>	<i>81</i>
<i>Section 3. – Loi applicable.....</i>	<i>83</i>
Paragraphe 1. – Le principe : la loi de l’État d’ouverture.....	83
Paragraphe 2. – Droits réels des tiers.....	92
Paragraphe 3. – Réserve de propriété.....	97
Paragraphe 4. – Actes préjudiciables au créancier.....	98
Paragraphe 5. – Effets de la procédure d’insolvabilité sur les instances en cours : notion d’instance en cours.....	108

CHAPITRE 2. – RECONNAISSANCE DE LA PROCÉDURE D’INSOLVABILITÉ.....	113
<i>Section 1. – Portée de la reconnaissance et exécution des décisions d’insolvabilité.....</i>	114
Paragraphe 1. – Reconnaissance et exécution des décisions d’ouverture.....	114
Paragraphe 2. – Reconnaissance et caractère exécutoire d’autres décisions.....	125
<i>Section 2. – Limite de la reconnaissance et exécution des décisions d’insolvabilité : l’exception d’ordre public.....</i>	129
CHAPITRE 3. – PROCÉDURES SECONDAIRES D’INSOLVABILITÉ	133
<i>Section 1. – Articulation de procédures principale et secondaire d’insolvabilité.....</i>	134
<i>Section 2. – Compétence juridictionnelle pour déterminer le périmètre des effets d’une procédure secondaire d’insolvabilité.....</i>	138
<i>Section 3. – Personne autorisée à demander l’ouverture d’une procédure secondaire d’insolvabilité</i>	139
CHAPITRE 4. – INFORMATION DES CRÉANCIERS ET PRODUCTION DE LEURS CRÉANCES : OBLIGATION D’INFORMER LES CRÉANCIERS	143
CHAPITRE 5. – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES : APPLICATION DU RÈGLEMENT DANS LE TEMPS	145
II. – RÈGLEMENT (CE) N° 1348/2000 DU CONSEIL DU 29 MAI 2000 ET RÈGLEMENT (CE) N° 1393/2007 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2007 RELATIFS À LA SIGNIFICATION ET À LA NOTIFICATION DANS LES ÉTATS MEMBRES DES ACTES JUDICIAIRES ET EXTRAJUDICIAIRES EN MATIÈRE CIVILE OU COMMERCIALE	149
CHAPITRE 1. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES :	
CHAMP D’APPLICATION DU RÈGLEMENT	151
<i>Section 1. – Mécanismes nationaux de signification ou de notification fictive des actes judiciaires.....</i>	152
<i>Section 2. – Signification ou notification des actes notariés en dehors d’une procédure judiciaire</i>	157
<i>Section 3. – Notion de matière civile ou commerciale</i>	160
CHAPITRE 2. – ACTES JUDICIAIRES	165
<i>Section 1. – Transmission et signification ou notification des actes judiciaires.....</i>	166
Paragraphe 1. – Refus de réception de l’acte non traduit	166
A – Information du destinataire de l’acte quant à son droit d’en refuser la réception.....	167

<i>B – Effectivité du droit du destinataire d'un acte d'en refuser la réception</i>	171
<i>C – Portée du droit du destinataire de l'acte d'en refuser la réception :</i> <i>le cas des annexes</i>	174
<i>D – Conséquence de l'exercice du droit du destinataire de l'acte d'en</i> <i>refuser la réception : le principe de la régularisation</i>	178
Paragraphe 2. – Date de la signification ou de la notification.....	180
Section 2. – <i>Autres moyens de transmission et de signification ou</i> <i>de notification des actes judiciaires</i>	182
Paragraphe 1. – Absence de hiérarchie entre les moyens de transmission et de signification ou de notification des actes judiciaires	182
Paragraphe 2. – Caractère exhaustif des moyens de transmission transfrontière des actes visés dans le règlement (CE) n° 1393/2007	183
Paragraphe 3. – Signification ou notification par l'intermédiaire des services postaux	185
CHAPITRE 3. – ACTES EXTRAJUDICIAIRES	191
CHAPITRE 4. – DISPOSITIONS FINALES	197
III. – RÈGLEMENT (CE) N° 44/2001 DU CONSEIL DU 22 DÉCEMBRE 2000 ET RÈGLEMENT (UE) N° 1215/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2012 CONCERNANT LA COMPÉTENCE JUDICIAIRE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE ET CONVENTION DE BRUXELLES DU 27 SEPTEMBRE 1968	201
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION MATÉRIEL ET TERRITORIAL	209
Section 1. – <i>Champ d'application matériel</i>	216
Paragraphe 1. – Matière civile et commerciale	216
<i>A – Décision infligeant une amende</i>	216
<i>B – Plainte avec constitution de partie civile</i>	218
<i>C – Exclusion des agissements des forces armées</i>	220
<i>D – Demande de restitution d'un paiement effectué indûment par</i> <i>une entité étatique</i>	222
<i>E – Réparation du préjudice résultant de violations alléguées du droit</i> <i>de la concurrence</i>	224
<i>F – Matière fiscale</i>	226
Paragraphe 2. – <i>Matières expressément exclues</i>	228
<i>A – Droit des personnes et droit de la famille lato sensu</i>	228
<i>B – Faillites, concordats et autres procédures analogues</i>	232
<i>C – Arbitrage</i>	242
Section 2. – <i>Champ d'application territorial</i>	251

CHAPITRE 2. – COMPÉTENCE	255
<i>Section introductive. Modalités de vérification de la compétence juridictionnelle au titre du règlement (CE) n° 44/2001</i>	255
<i>Section 1. – Dispositions générales</i>	261
Paragraphe 1. – <i>Actor sequitur forum rei</i>	261
A – Forum non conveniens.....	261
B – <i>Réglementation nationale prévoyant la compétence des juridic- tions du concessionnaire, indépendamment du lieu d'établissement du concédant</i>	264
Paragraphe 2. – Domicile inconnu du défendeur	267
<i>Section 2. – Compétences spéciales</i>	276
Paragraphe 1. – Matière contractuelle	276
A – <i>Notion de matière contractuelle</i>	279
a. – Matière contractuelle et existence du contrat.....	279
b. – Notion autonome de matière contractuelle, l'existence d'un lien contractuel	285
c. – Matière contractuelle et matière délictuelle entre les mêmes parties, le contenu du lien contractuel.....	295
d. – Identification d'un lien contractuel tacite dans une relation d'affaire, la démonstration d'un lien contractuel.....	301
B – <i>Contrat de vente de marchandises et de prestation de services</i>	307
a. – Pluralité de lieux de livraison dans un même État membre	307
b. – Notion de fourniture de services.....	310
c. – Notion de vente de marchandises, lieu de livraison dans le silence du contrat.....	317
d. – Pluralité de lieux de fourniture de services dans plusieurs États membres.....	322
e. – Notion de fourniture de services, contrat de concession	327
C – <i>Autres contrats</i>	331
a. – Détermination du lieu d'exécution de l'obligation qui sert de base à la demande	331
b. – Pluralité d'obligations servant de base à la demande.....	335
c. – For du contrat et obligation de ne pas faire sans limitation géographique	338
Paragraphe 2. – Matière délictuelle ou quasi délictuelle.....	341
A – <i>Notion de « matière délictuelle ou quasi-délictuelle »</i>	344
B – <i>« Lieu où le fait dommageable s'est produit » :</i> <i>l'option offerte au demandeur</i>	355
C – <i>Lieu de la matérialisation du dommage</i>	365
D – <i>Lieu de l'événement causal</i>	382
Paragraphe 3. – Compétences dérivées.....	387
A – <i>Compétence à l'égard des codéfendeurs</i>	387

<i>B – Compétence en cas de demande en garantie ou en intervention</i>	405
<i>Section 3. – Compétence en matière d’assurances</i>	409
Paragraphe 1. – Action directe en responsabilité civile contre l’assureur devant le tribunal de l’État membre sur le territoire duquel la personne lésée est domiciliée.....	409
Paragraphe 2. – Action récursoire d’un organisme de sécurité sociale à l’encontre de l’assureur du responsable devant le tribunal de l’État membre sur le territoire duquel il est établi.....	411
Paragraphe 3. – Absence d’opposabilité à l’assuré bénéficiaire de la clause attributive de juridiction convenue entre le preneur d’assurance et l’assureur domiciliés dans un même État contractant.....	415
<i>Section 4. – Compétence en matière de contrats conclus par les consommateurs</i>	417
Paragraphe 1. – Les contrats concernés	417
<i>A – Notion de « contrat conclu par le consommateur »</i>	417
<i>B – Tous contrats dès lors que le professionnel exerce son activité sur le territoire de l’État membre du domicile du consommateur ou dirige son activité vers cet État membre</i>	421
<i>C – Contrat combinant voyage et hébergement</i>	434
Paragraphe 2. – Les règles protectrices du consommateur	436
<i>A – Consommateur demandeur</i>	436
<i>B – Consommateur défendeur</i>	438
<i>Section 5. – Compétence en matière de contrats individuels de travail</i>	443
Paragraphe 1. – Notion de contrat individuel de travail dans le cadre d’une action en responsabilité engagée par une société contre une personne ayant la double qualité de travailleur et de gérant.....	443
Paragraphe 2. – Qualification d’une ambassade d’un État tiers située sur le territoire d’un État membre d’« établissement » de l’employeur aux fins d’application de la section 5 du règlement (CE) n° 44/2001	446
Paragraphe 3. – Possibilité d’apprécier une convention attributive de juridiction en faveur des tribunaux d’un État tiers au regard de l’article 21 du règlement (CE) n° 44/2001.....	449
<i>Section 6. – Compétences exclusives</i>	451
Paragraphe 1. – En matière immobilière	451
<i>A – En matière de droits réels immobiliers</i>	451
<i>B – En matière de baux d’immeubles</i>	462
Paragraphe 2. – En matière de sociétés ou de personnes morales.....	464
Paragraphe 3. – En matière de droits intellectuels	470
Paragraphe 4. – En matière d’exécution des décisions	474
<i>Section 7. – Prorogation de compétence</i>	476
Paragraphe 1. – Convention attributive de juridiction	476
<i>A – Autonomie de la clause, consentement vérifié par la forme, clause par référence</i>	480

<i>B – Consentement vérifié par la forme, accord verbal confirmé par écrit</i>	485
<i>C – Autonomie de la volonté, choix du juge, portée du choix</i>	487
<i>D – Choix du lieu d'exécution des obligations contractuelles, lien du juge élu avec le contrat, articulation des articles 5 et 23</i>	490
<i>E – Notion autonome, rapport de droit déterminé, statuts sociétaires</i>	493
<i>F – Usage, considérations substantielles dans la validité de la clause</i>	498
<i>G – Jurisdiction déterminable, Jurisdiction d'État tiers, Extension de la clause aux tiers (connaissance)</i>	503
<i>H – Chaîne de contrats, extension de la clause aux tiers</i>	509
<i>I – Clause attributive de compétence en faveur des juridictions d'un État tiers</i>	515
Paragraphe 2. – Prorogation tacite de compétence.....	517
<i>A – Comparution volontaire et clause attributive de juridiction</i>	519
<i>B – Comparution volontaire d'une partie réputée faible</i>	521
<i>C – Comparution volontaire dans le cadre de la procédure européenne d'injonction de payer</i>	523
<i>D – Comparution du curateur du défendeur absent</i>	525
<i>E – Comparution du défendeur devant les juridictions d'un État membre et clause attributive de compétence en faveur des juridictions d'un État tiers</i>	528
Section 8. – Vérification de la compétence et de la recevabilité.....	528
Section 9. – Litispendance et connexité.....	529
Paragraphe 1. – Litispendance	529
<i>A – Triple identité de partie, d'objet et de cause</i>	529
<i>B – Notion de « demande formée »</i>	533
<i>C – Notion de juridiction « première saisie »</i>	533
<i>D – Méconnaissance d'une compétence exclusive par la première juridiction</i>	536
<i>E – Établissement de la compétence de la juridiction saisie en premier lieu</i>	537
Paragraphe 2. – Connexité.....	540
Paragraphe 3. – Champ d'application territorial	540
Section 10. – Mesures provisoires et conservatoires	543
CHAPITRE 3. – RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION	553
Section introductive. Notion de décision.....	561
Paragraphe 1. – Décisions ordonnant ou autorisant une mesure provisoire ou conservatoire : nécessaire respect du principe de la contradiction	561
Paragraphe 2. – Décision sur la compétence internationale	564
Paragraphe 3. – Reconnaissance d'une décision et appréciation de la validité d'une clause attributive de juridiction	567
Section 1. – Reconnaissance.....	569
Paragraphe 1. – Prérogatives de la juridiction de l'État membre d'exécution.....	569

Paragraphe 2. – Motifs de refus de reconnaissance	569
<i>A – Contrariété manifeste à l'ordre public international de l'État</i>	
<i>membre requis</i>	569
a. – Objet du contrôle de la Cour de justice	569
b. – Notion de violation de l'ordre public de l'État requis : atteinte à un	
principe fondamental de l'ordre juridique de l'État requis	573
c. – Refus du juge d'origine à une partie du droit de se faire défendre	
sans comparaître personnellement	575
d. – Atteinte manifeste et démesurée au droit du défendeur à un procès	
équitable	578
e. – Exclusion du défendeur de la procédure devant le tribunal	
de l'État d'origine en raison de l'inexécution d'une injonction	
juridictionnelle	581
f. – Absence de violation de l'ordre public international de l'État requis	585
<i>B – Violation des droits du défendeur défaillant</i>	601
a. – Notion d'acte introductif d'instance ou d'acte équivalent	601
b. – Notification « en temps utile » de l'acte introductif d'instance	604
c. – Possibilité pour le défendeur d'exercer un recours contre	
la décision rendue par défaut	610
<i>alpha.</i> Sous l'empire de la convention de Bruxelles de 1968	610
<i>beta.</i> Sous l'empire du règlement (CE) n° 44/2001	619
d. – Office du juge de l'État membre requis dans le dispositif de	
reconnaissance et d'exécution du règlement (CE) n° 44/2001	625
<i>C – Inconciliabilité des décisions</i>	628
a. – Inconciliabilité de décisions en référé, l'une prononçant	
une injonction de ne pas faire, l'autre refusant d'octroyer	
une telle injonction	628
b. – Inconciliabilité de décisions rendues par des juridictions	
d'un même État membre	632
<i>D – Appréciation restrictive et liste limitative des motifs de refus</i>	
<i>de reconnaissance</i>	635
<i>Section 2. – Exécution</i>	640
Paragraphe 1. – Distinction entre caractère exécutoire et exécution forcée	
d'une décision de justice	640
Paragraphe 2. – Procédure de recours contre la décision relative à la demande	
de déclaration constatant la force exécutoire visée dans le règlement	
(CE) n° 44/2001	646
<i>A – Action oblique : recours introduit par un créancier au nom et pour</i>	
<i>le compte de son débiteur</i>	646
<i>B – Exigence d'une signification régulière de la décision autori-</i>	
<i>sant l'exécution</i>	650
<i>C – Contrôle du juge requis à l'occasion du recours contre la déclara-</i>	
<i>tion constatant la force exécutoire</i>	653
Paragraphe 3. – Appréciation restrictive et liste limitative des motifs de refus	
d'exécution	656

Paragraphe 4. – Mise en œuvre des mesures provisoires ou conservatoires.....	662
<i>A – Renvoi au droit interne et respect des principes du droit de l'Union européenne.....</i>	662
<i>B – Absence d'autorisation judiciaire préalable</i>	665
Paragraphe 5. – Régime d'exécution de l'astreinte visant à garantir le respect d'un droit de visite : inapplication du règlement (CE) n° 44/2001.....	667
Paragraphe 6. – Les dépens liés à une procédure d' <i>exequatur</i>	670
<i>Section 3. – Dispositions communes.....</i>	673
CHAPITRE 4. – ACTES AUTHENTIQUES ET TRANSACTIONS JUDICIAIRES : NOTION D'ACTES AUTHENTIQUES REÇUS ET EXÉCUTOIRES DANS UN ÉTAT MEMBRE	675
CHAPITRE 5. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES : DÉTERMINATION DU DOMICILE D'UNE PARTIE.....	679
CHAPITRE 6. – DISPOSITIONS TRANSITOIRES : CHAMP D'APPLICATION TEMPOREL DU RÈGLEMENT (CE) N° 44/2001	683
CHAPITRE 7. – RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTRUMENTS.....	687
<i>Section 1. – Applicabilité du règlement européen aux questions non réglées par la convention spéciale (convention internationale sur la saisie conservatoire des navires de mer)</i>	689
<i>Section 2. – Application des conventions conclues par les États membres dans des matières particulières</i>	692
<i>Section 3. – Modalités d'interprétation d'une convention internationale.....</i>	695
CHAPITRE 8. – DISPOSITIONS FINALES	705
IV. – RÈGLEMENT (CE) N° 1206/2001 DU CONSEIL DU 28 MAI 2001 RELATIF À LA COOPÉRATION ENTRE LES JURIDICTIONS DES ÉTATS MEMBRES DANS LE DOMAINE DE L'OBTENTION DES PREUVES EN MATIÈRE CIVILE OU COMMERCIALE	707
CHAPITRE 1. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	711
<i>Section 1. – Caractère non exhaustif du règlement.....</i>	711
<i>Section 2. – Caractère non exclusif du règlement.....</i>	715
CHAPITRE 2. – TRANSMISSION ET EXÉCUTION DES DEMANDES : PRISE EN CHARGE DES FRAIS	719
CHAPITRE 3. – DISPOSITIONS FINALES	723

V. – DIRECTIVE 2003/8/CE DU CONSEIL DU 27 JANVIER 2003 VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LES AFFAIRES TRANSFRONTALIÈRES PAR L'ÉTABLISSEMENT DE RÈGLES MINIMALES COMMUNES RELATIVES À L'AIDE JUDICIAIRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DE TELLES AFFAIRES.....	725
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS.....	727
CHAPITRE 2. – DROIT À L'AIDE JUDICIAIRE.....	729
<i>Section 1. – Titulaires du droit à l'aide judiciaire.....</i>	<i>729</i>
<i>Section 2. – Portée du droit à l'aide judiciaire : les frais de traduction.....</i>	<i>731</i>
CHAPITRE 3. – CONDITIONS ET ÉTENDUE DE L'AIDE JUDICIAIRE.....	735
CHAPITRE 4. – PROCÉDURE.....	737
CHAPITRE 5. – DISPOSITIONS FINALES	739
VI. – RÈGLEMENT (CE) N° 2201/2003 DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2003 RELATIF À LA COMPÉTENCE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE MATRIMONIALE ET EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE ABROGEANT LE RÈGLEMENT (CE) N° 1347/2000.....	741
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS	745
<i>Section 1. – Champ d'application.....</i>	<i>747</i>
Paragraphe 1. – Champ d'application matériel.....	747
Paragraphe 2. – Champ d'application spatial.....	765
Paragraphe 3. – Champ d'application temporel	769
<i>Section 2. – Définitions.....</i>	<i>769</i>
Paragraphe 1. – Notion de décision	769
Paragraphe 2. – Notion de déplacement illicite de l'enfant.....	769
Paragraphe 3. – Notion de non-retour illicite de l'enfant.....	772
CHAPITRE 2. – COMPÉTENCE.....	777
<i>Section 1. – Divorce, séparation de corps et annulation du mariage</i>	<i>778</i>
Paragraphe 1. – Compétence générale.....	778
Paragraphe 2. – Caractère exclusif des compétences définies aux articles 3, 4 et 5 du règlement (CE) n° 2201/2003.....	787
Paragraphe 3. – Compétences résiduelles.....	790

<i>Section 2. – Responsabilité parentale.....</i>	791
Paragraphe 1. – Compétence générale : notion de résidence habituelle de l'enfant	791
Paragraphe 2. – Compétence en cas d'enlèvement d'enfant.....	799
Paragraphe 3. – Retour de l'enfant.....	801
<i>A – Conditions de l'ordre de retour de l'enfant par les autorités du pays où l'enfant a été illicitement déplacé ou retenu</i>	801
<i>B – Attribution de la compétence à des juridictions spécialisées.....</i>	806
<i>C – Régime des décisions de retour certifiées</i>	809
<i>D – Conditions de l'ordre de retour donné par les autorités du pays d'origine</i>	810
Paragraphe 4. – Prorogation de compétence	812
Paragraphe 5. – Compétence fondée sur la présence de l'enfant.....	820
Paragraphe 6. – Renvoi à une juridiction mieux placée pour connaître de l'affaire : Transfert de compétence à un tribunal d'un autre État membre.....	821
<i>A – Incidence de certaines particularités procédurales de l'État membre destinataire du transfert</i>	824
<i>B – Les notions de juridiction mieux placée et d'intérêt supérieur de l'enfant.....</i>	825
<i>C – Incidence du renvoi sur le droit de libre circulation.....</i>	827
<i>Section 3. – Dispositions communes.....</i>	827
Paragraphe 1. – Saisine d'une juridiction.....	827
Paragraphe 2. – Vérification de la compétence : Déclaration d'office d'incompétence et coopération entre la juridiction incompétente et la juridiction compétente.....	830
Paragraphe 3. – Litispendance et actions dépendantes.....	832
<i>A – Litispendance et actions dépendantes : Incidence d'un refus de retour immédiat sur la procédure relative à la responsabilité parentale.....</i>	832
<i>B – Litispendance et actions dépendantes : conditions de mise en œuvre.....</i>	834
<i>C – Litispendance et actions dépendantes : Extinction de la première procédure et introduction d'une nouvelle procédure de divorce dans le premier État membre</i>	839
Paragraphe 4. – Mesures provisoires et conservatoires	843
CHAPITRE 3. – RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION	851
<i>Section 1. – Reconnaissance.....</i>	854
Paragraphe 1. – Reconnaissance d'une décision.....	854
<i>A – Demande de non-reconnaissance d'une décision en l'absence de reconnaissance préalable.....</i>	854
<i>B – Inapplication des dispositions du chapitre III du règlement (CE) n° 2201/2003 à des mesures provisoires en matière de droit de garde</i>	855
Paragraphe 2. – Motifs de non-reconnaissance des décisions en matière de responsabilité parentale.....	856

<i>Section 2. – Requête en déclaration de la force exécutoire</i>	859
Paragraphe 1. – Décisions exécutoires	859
Paragraphe 2. – Décision rendue par la juridiction.....	862
<i>Section 3. – Dispositions communes aux sections 1 et 2</i>	863
<i>Section 4. – Force exécutoire de certaines décisions relatives au droit de visite et de certaines décisions ordonnant le retour de l'enfant : retour de l'enfant</i>	863
Paragraphe 1. – Conditions et effets de l'ordre de retour certifié.....	863
Paragraphe 2. – Exécution de l'ordre de retour certifié : modification des circonstances et intérêt supérieur de l'enfant	866
Paragraphe 3. – Audition de l'enfant : Portée de l'exigence.....	869
<i>Section 5. – Actes authentiques et accords</i>	874
<i>Section 6. – Autres dispositions – procédure d'exécution : Exécution de l'ordre de retour et décision inconciliable rendue dans l'État d'exécution</i>	874
CHAPITRE 4. – COOPÉRATION ENTRE LES AUTORITÉS CENTRALES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE : PLACEMENT DE L'ENFANT DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE	879
CHAPITRE 5. – RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS	883
Paragraphe 1. – Relation avec d'autres instruments	883
Paragraphe 2. – Relations avec certaines conventions multilatérales.....	885
CHAPITRE 6. – DISPOSITIONS TRANSITOIRES	889
CHAPITRE 7. – DISPOSITIONS FINALES	893
VII. – RÈGLEMENT (CE) N° 805/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 21 AVRIL 2004 PORTANT CRÉATION D'UN TITRE EXÉCUTOIRE EUROPÉEN POUR LES CRÉANCES INCONTESTÉES	895
CHAPITRE 1. – OBJET, CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS	899
<i>Section 1. – Notion de créance incontestée</i>	899
Paragraphe 1. – Créances constatées dans le cadre d'une procédure judiciaire	900
Paragraphe 2. – Créances reconnues par le débiteur dans un acte authentique	903
<i>Section 2. – Notion de juridiction</i>	905
<i>Section 3. – Notion de décision</i>	908

CHAPITRE 2. – TITRE EXÉCUTOIRE EUROPÉEN	909
<i>Section 1. – Absence de certification : défendeur non comparant sans adresse connue</i>	910
<i>Section 2. – Certification : domaine d'application des règles protectrices des consommateurs.....</i>	916
<i>Section 3. – Autorité compétente pour la certification</i>	918
<i>Section 4. – Frais de justice : conditions de certification.....</i>	921
CHAPITRE 3. – NORMES MINIMALES APPLICABLES AUX PROCÉDURES RELATIVES AUX CRÉANCES INCONTESTÉES	925
<i>Section 1. – Signification ou notification non assortie de la preuve de sa réception par le débiteur.....</i>	927
Paragraphe 1. – Défendeur non comparant sans adresse connue	927
Paragraphe 2. – Réception de l'acte introductif d'instance par un tiers.....	928
<i>Section 2. – Signification ou notification aux représentants du débiteur.....</i>	929
<i>Section 3. – Information en bonne et due forme du débiteur sur les formalités procédurales à accomplir pour contester la créance.....</i>	930
<i>Section 4. – Moyens de remédier au non-respect des normes minimales</i>	933
<i>Section 5. – Normes minimales pour un réexamen dans des cas exceptionnels.....</i>	935
CHAPITRE 4. – EXÉCUTION.....	939
CHAPITRE 5. – TRANSACTIONS JUDICIAIRES ET ACTES AUTHENTIQUES : ORDONNANCE D'EXÉCUTION ÉMISE PAR UN NOTAIRE SUR LE FONDEMENT D'UN « DOCUMENT FAISANT FOI »	941
<i>Section 1. – Domaine d'application de la certification.....</i>	941
<i>Section 2. – Absence d'automatisme de la certification</i>	942
CHAPITRE 6. – DISPOSITION TRANSITOIRE	945
CHAPITRE 7. – RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS COMMUNAUTAIRES	947
CHAPITRE 8. – DISPOSITIONS FINALES ET GÉNÉRALES.....	949
VIII. – RÈGLEMENT (CE) N° 1896/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2006 INSTITUANT UNE PROCÉDURE EUROPÉENNE D'INJONCTION DE PAYER.....	951
CHAPITRE 1. – OBJET ET DOMAINE DU RÈGLEMENT (CE) N° 1896/2006.....	953
CHAPITRE 2. – DEMANDE D'INJONCTION DE PAYER EUROPÉENNE.....	957

CHAPITRE 3. – DÉLIVRANCE DE L'INJONCTION DE PAYER EUROPÉENNE.....	961
CHAPITRE 4. – NOTIFICATION DE L'INJONCTION DE PAYER EUROPÉENNE ...	965
<i>Section 1. – Conséquence de l'irrégularité de la notification de l'injonction de payer européenne sur les voies de recours.....</i>	966
<i>Section 2. – Information du défendeur sur son droit de refuser la réception d'une demande d'injonction non traduite</i>	970
CHAPITRE 5. – OPPOSITION À L'INJONCTION DE PAYER EUROPÉENNE	975
<i>Section 1. – Opposition sans contestation de la compétence de la juridiction de l'État membre d'origine et notion de « comparution » du défendeur.....</i>	976
<i>Section 2. – Compétence internationale des juridictions en cas d'opposition à une injonction de payer européenne</i>	980
<i>Section 3. – Incidence d'une notification irrégulière sur la procédure d'opposition</i>	984
CHAPITRE 6. – RÉEXAMEN DE L'INJONCTION DANS DES CAS EXCEPTIONNELS.....	987
<i>Section 1. – Absence de circonstances « extraordinaires » ou « exceptionnelles »</i>	988
Paragraphe 1. – Erreur d'un avocat dans la computation des délais pour former opposition	988
Paragraphe 2. – Injonction de payer européenne prétendument délivrée par une juridiction incompétente et sur la base de fausses informations	990
<i>Section 2. – Incidence d'une notification irrégulière sur la procédure de réexamen.....</i>	994
CHAPITRE 7. – LES FRAIS DE JUSTICE.....	997
IX. – RÈGLEMENT (CE) N° 861/2007 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 11 JUILLET 2007 INSTITUANT UNE PROCÉDURE EUROPÉENNE DE RÈGLEMENT DES PETITS LITIGES	1001
CHAPITRE 1. – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION.....	1005
CHAPITRE 2. – LA PROCÉDURE EUROPÉENNE DE RÈGLEMENT DES PETITS LITIGES : MODALITÉS DE RÉPARTITION DES FRAIS DE PROCÉDURE	1009
CHAPITRE 3. – RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE.....	1013
CHAPITRE 4. – DISPOSITIONS FINALES	1015

X. – RÈGLEMENT (CE) N° 864/2007 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 11 JUILLET 2007 SUR LA LOI APPLICABLE AUX OBLIGATIONS NON CONTRACTUELLES (ROME II)	1017
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION	1021
CHAPITRE 2. – FAITS DOMMAGEABLES.....	1023
<i>Section 1. – Accident de la circulation et notion de « conséquences indirectes du fait générateur » : la « lex locus damni » pour réparer le préjudice subi par les victimes par ricochet</i>	1023
<i>Section 2. – Loi applicable à l'action récursoire entre assureurs</i>	1025
CHAPITRE 3. – ENRICHISSEMENT SANS CAUSE, GESTION D'AFFAIRES ET « <i>CULPA IN CONTRAHENDO</i> »	1027
CHAPITRE 4. – LIBERTÉ DE CHOIX.....	1029
CHAPITRE 5. – RÈGLES COMMUNES : ACTION DIRECTE PRÉVUE PAR LA LOI APPLICABLE À L'OBLIGATION NON CONTRACTUELLE – L'ARTICLE 18 « SURVOLE » LA <i>LEX CONTRACTUS</i>	1031
CHAPITRE 6. – AUTRES DISPOSITIONS	1035
CHAPITRE 7. – DISPOSITIONS FINALES	1037
<i>Section 1. – Application dans le temps</i>	1037
<i>Section 2. – Date d'application</i>	1038
XI. – DIRECTIVE 2008/52/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 21 MAI 2008 SUR CERTAINS ASPECTS DE LA MÉDIATION EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE	1041
XII. – RÈGLEMENT (CE) N° 593/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 17 JUIN 2008 SUR LA LOI APPLICABLE AUX OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (« ROME I »)	1047
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION	1051
CHAPITRE 2. – RÈGLES UNIFORMES	1053
<i>Section 1. – Liberté de choix</i>	1053
<i>Section 2. – Loi applicable à défaut de choix</i>	1054
Paragraphe 1. – Existence de liens manifestement plus étroits avec un autre État : quelle loi appliquer à un contrat d'affrètement menacé de dépeçage ?.....	1054

Paragraphe 2. – Existence de liens manifestement plus étroits avec un autre État : après le contrat d'affrètement, quelle loi appliquer au contrat de commission de transport ?	1060
Section 3. – Contrats de transport.....	1064
Section 4. – Contrats d'assurance : Champ d'application matériel du règlement Rome I et du règlement Rome II – la leçon détaillée de la Cour de justice sur l'action récursoire entre assureurs	1065
Section 5. – Contrats individuels de travail	1068
Paragraphe 1. – Licenciement d'un chauffeur routier : application du principe du <i>favor laboratoris</i>	1068
Paragraphe 2. – Licenciement d'un marin : la marginalisation de la loi du lieu où se situe l'entreprise d'embauche !.....	1072
Paragraphe 3. – Licenciement d'une gérante : le principe du <i>favor laboratoris</i> atténué par l'application de la clause d'exception	1076
Section 6. – Lois de police : entre équilibre et équilibrisme !.....	1079
CHAPITRE 3. – AUTRES DISPOSITIONS	1083
CHAPITRE 4. – DISPOSITIONS FINALES	1085
XIII. – RÈGLEMENT (CE) N° 4/2009 DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2008 RELATIF À LA COMPÉTENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'OBLIGATIONS ALIMENTAIRES.....	1087
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS.....	1089
CHAPITRE 2. – COMPÉTENCE.....	1091
Section 1. – Dispositions générales	1091
Paragraphe 1. – Règlementation nationale instaurant une concentration des compétences juridictionnelles	1092
Paragraphe 2. – Compétence de la juridiction saisie d'une action relative à la responsabilité parentale concernant le mineur créancier d'aliments	1095
Paragraphe 3. – Compétence pour modifier une décision passée en force de chose jugée prononcée dans un autre État membre.....	1098
Paragraphe 4. – Incompétence de la juridiction saisie d'une action en divorce pour statuer sur la demande relative à la pension alimentaire.....	1101
Section 2. – Compétence fondée sur la comparution du défendeur.....	1104
CHAPITRE 3. – LOI APPLICABLE.....	1109

CHAPITRE 4. – RECONNAISSANCE, FORCE EXÉCUTOIRE ET EXÉCUTION DES DÉCISIONS.....	1115
CHAPITRE 5. – ACCÈS À LA JUSTICE.....	1119
CHAPITRE 6. – TRANSACTIONS JUDICIAIRES ET ACTES AUTHENTIQUES.....	1121
CHAPITRE 7. – COOPÉRATION ENTRE AUTORITÉS CENTRALES.....	1123
CHAPITRE 8. – ORGANISMES PUBLICS.....	1125
CHAPITRE 9. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET FINALES.....	1127
 XIV. – RÈGLEMENT (UE) N° 1259/2010 DU CONSEIL DU 20 DÉCEMBRE 2010 METTANT EN ŒUVRE UNE COOPÉRATION RENFORCÉE DANS LE DOMAINE DE LA LOI APPLICABLE AU DIVORCE ET À LA SÉPARATION DE CORPS	 1129
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION, RELATION AVEC LE RÈGLEMENT (CE) N° 2201/2003, DÉFINITIONS ET APPLICATION UNIVERSELLE.....	1131
CHAPITRE 2. – RÈGLES UNIFORMES SUR LA LOI APPLICABLE AU DIVORCE ET À LA SÉPARATION DE CORPS.....	1137
CHAPITRE 3. – AUTRES DISPOSITIONS	1139
CHAPITRE 4. – DISPOSITIONS FINALES	1141
 XV. – RÈGLEMENT (UE) N° 650/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 4 JUILLET 2012 RELATIF À LA COMPÉTENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS, ET L'ACCEPTATION ET L'EXÉCUTION DES ACTES AUTHENTIQUES EN MATIÈRE DE SUCCESSIONS ET À LA CRÉATION D'UN CERTIFICAT SUCCESSORAL EUROPÉEN	 1143
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS.....	1145
<i>Section 1. – Champ d'application</i>	1145
Paragraphe 1. – Matières incluses.....	1145
Paragraphe 2. – Matières exclues	1149
<i>Section 2. – Définitions</i>	1153

CHAPITRE 2. – COMPÉTENCE	1155
CHAPITRE 3. – LOI APPLICABLE	1159
CHAPITRE 4. – RECONNAISSANCE, FORCE EXÉCUTOIRE ET EXÉCUTION DES DÉCISIONS.....	1161
CHAPITRE 5. – ACTES AUTHENTIQUES ET TRANSACTIONS JUDICIAIRES.....	1163
CHAPITRE 6. – CERTIFICAT SUCCESSORAL EUROPÉEN.....	1165
CHAPITRE 7. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET FINALES.....	1167
XVI. – RÈGLEMENT (UE) N° 655/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 15 MAI 2014 PORTANT CRÉATION D'UNE PROCÉDURE D'ORDONNANCE EUROPÉENNE DE SAISIE CONSERVATOIRE DES COMPTES BANCAIRES, DESTINÉE À FACILITER LE RECOUVREMENT TRANSFRONTIÈRE DE CRÉANCES EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE	1169
CHAPITRE 1. – OBJET, CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS.....	1173
CHAPITRE 2. – PROCÉDURE D'OBTENTION D'UNE ORDONNANCE DE SAISIE CONSERVATOIRE : NOTION DE « PROCÉDURE AU FOND »	1179
CHAPITRE 3. – RECONNAISSANCE, FORCE EXÉCUTOIRE ET EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE DE SAISIE CONSERVATOIRE	1181
CHAPITRE 4. – VOIES DE RECOURS	1183
CHAPITRE 5. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES : NOTION DE « CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ».....	1185
CHAPITRE 6. – DISPOSITIONS FINALES	1187
TABLE DE JURISPRUDENCE ALPHABÉTIQUE.....	1189